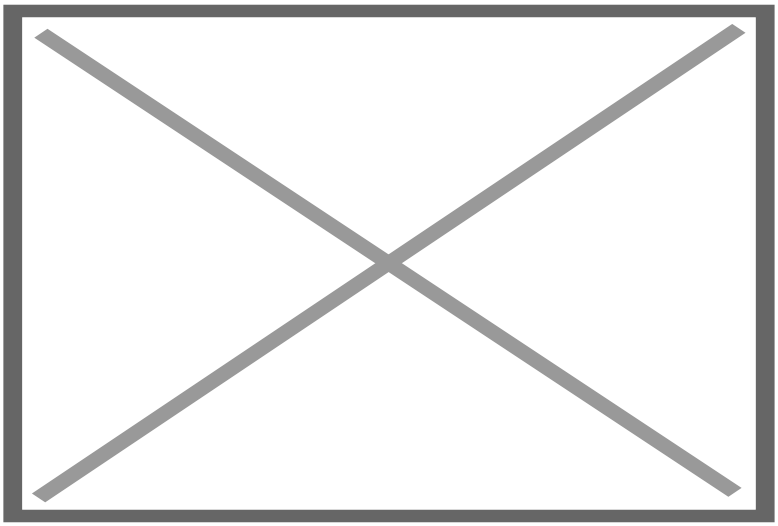
février 2020

Novap

Accueil / BBI / Produits / Signalisation

Le kit piétons

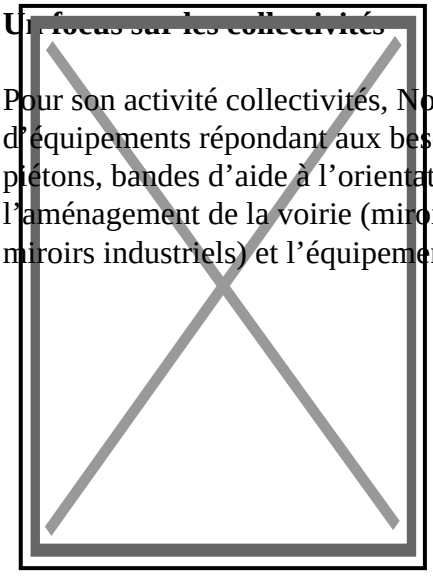


La société Novap se développe dans les équipements destinés aux collectivités et exposait à cette intention sur Batimat un kit piétons destiné à sécuriser les passages cloutés. Basé sur un principe de sensibilisation des automobilistes comme des piétons, cette solution se compose de deux poteaux et de quatre dalles podotactiles, lot à doubler si l'on veut équiper les deux côtés d'un passage piéton.

Les poteaux, d'une longueur de 1m30, sont composés d'un corps en acier zingué disponible en huit coloris dont la partie supérieure est revêtue sur 360° d'une bande réfléchissante de 120 mm de large visible jusqu'à 250 mètres. Le sommet de ces poteaux abrite quant à lui, dans un réceptacle en pâte de verre résistant aux chocs et aux dégradations, une lampe solaire à leds blanches clignotantes. Celle-ci s'active dès que la luminosité baisse pour signaler l'obstacle aux passants et aux conducteurs de véhicules. A pleine charge, cette lampe a une autonomie de sept jours. Une fois installés, scellés à l'aide de béton ou de goudron, sans raccordement électrique à effectuer, ces poteaux ont une hauteur de 1m05 adaptée au champ de vision des automobilistes.

Les dalles bicolores de 458 x 420 mm, en polyuréthane, se signalent aux malvoyants par leurs reliefs – surface granitée et dômes ? 25 mm de 5 mm de hauteur – et aux voyants par leurs zébras inclinés avec douze coloris disponibles. Elles sont collées au sol.

Un focus sur les collectivités



Pour son activité collectivités, Novap a édité un catalogue spécifique qui reprend de sa gamme une sélection d'équipements répondant aux besoins de cette clientèle spécifique. Ce document aborde l'accessibilité (kit piétons, bandes d'aide à l'orientation…), les aménagements de parkings (arceaux, ralentisseurs…), l'aménagement de la voirie (miroirs routiers, coussins berlinois…), l'aménagement industriel (passe-câbles, miroirs industriels) et l'équipement (signalisation, signalétique…).